



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITÉE

T/C.2/L.256  
11 juillet 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-huitième session  
Point 5 de l'ordre du jour

PETITIONS RELATIVES AU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DU SAMOA-OCCIDENTAL  
SOUS ADMINISTRATION NEO-ZELANDAISE

Projet de rapport du Comité permanent des pétitions

Président : M. Michel de Camaret (France)

1. A sa séance, tenue le 1956, le Comité permanent des pétitions, composé des représentants de la Belgique, de la Birmanie, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a constaté que le Gouvernement néo-zélandais avait donné les renseignements que le Conseil de tutelle avait demandés, au sujet de pétitions relatives au Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise, dans deux résolutions qu'il avait adoptées à sa douzième session.
2. Les renseignements donnés en réponse aux demandes exprimées dans les résolutions 836 (XII) et 837 (XII), que le Conseil avait adoptées au sujet des pétitions T/PET.1/4 et T/PET.1/5, ont paru sous la cote T/OBS.1/3.

-----